



Régularisation loyer logement CROUS

Par clement_dhz47

Bonjour à tous,

Je vais tenter d'être le plus clair possible dans ma demande, trop de chiffres tuant les chiffres...

Étudiant en première année de droit à l'Université de Bordeaux, j'ai pu obtenir une location en résidence CROUS. Je précise dorénavant et déjà que le loyer mensuel est de 492? charges comprises (392? nu) et que je dispose pour le moment de 249? d'APL.

Courant juillet 2025, j'ai obtenu une réponse positive du CROUS quant à l'attribution du logement. J'ai disposé de 48h pour régler les 100? de réservation, par la suite déduites du premier mois de loyer.

En Août, j'ai réglé ma caution (de 312?, même si ce détail n'a pas d'importance) ainsi que le premier mois de loyer déduction faite des 100? de réservation ; j'ai donc réglé $492-100=392?$ en guise de premier mois de loyer.

La résidence (neuve) n'a ouvert ses portes qu'au 15 septembre, et dès mon entrée j'ai réalisé une demande d'APL auprès de la CAF.

Le 1er octobre, j'ai réglé le loyer du mois d'octobre, mais en divisant ce loyer par deux, étant donné que pour le mois de septembre je leur avais versé une quinzaine en trop (étant rentré dedans le 15) ; j'ai donc versé $492/2=246?$ pour le mois d'octobre.

Après ce paiement, je me suis rendu compte que la CAF avait traité mon dossier et que je suis éligible à 249? d'APL. Sur leur site, ce versement auprès du CROUS était prévu au 27 octobre, mais dès le 20 octobre, un gestionnaire du CROUS m'a confirmé avoir bien reçu ce versement des APL.

Lorsque je me connecte sur le site où je paie mon loyer, il est marqué "Solde en cours : 249? (sous réserve du versement des aides attendues)".

De plus, j'ai téléchargé mon avis d'échéance du mois d'octobre, où il est inscrit "Solde créditeur au 15/10/2025 : 249?". Je vous le joins : <https://ibb.co/XkStNRN3>

Ma première question est donc qu'est-ce qu'un solde créditeur ? De l'argent que je leur ai versé en trop ?

Ma deuxième question, la plus importante à mon sens est la suivante : combien leur dois-je pour le mois de novembre ? Ce même gestionnaire du CROUS m'a dit de déduire mes APL du loyer, soit effectuer un paiement de 243?, mais j'ai tout de même l'impression de leur avoir donné "trop" d'argent.

Merci infiniment aux personnes qui auront pris le temps de me lire.

Bonne soirée à vous.

Par janus2

En Août, j'ai réglé ma caution (de 312?, même si ce détail n'a pas d'importance) ainsi que le premier mois de loyer déduction faite des 100? de réservation ; j'ai donc réglé $492-100=392?$ en guise de premier mois de loyer.

Bonjour,

Je ne comprends pas comment vous arrivez à 392?. 429? de loyer + charges et 312? de dépôt de garantie, cela fait 741?, moins les 100? d'avance, reste 641?.

Par clement_dhz47

Bonjour, d'une part j'ai payé la caution qui est de 312€, correspondant au loyer dénué de toute charge (loyer brut) ; d'autre part j'ai réglé le premier mois de loyer donc de septembre en déduisant les 100€ de réservation, car cela fonctionne comme cela au crous. J'ai donc au mois d'août payé 312€ de caution ainsi que 392€ de loyer, en ayant déjà payé 100 en juillet lors de la réservation.

Bonne journée